



LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) du SPSTI81 peut être saisie pour accompagner tout salarié, en arrêt ou en poste, en difficulté médico-socio-professionnelle. La cellule s'appuie sur des partenaires extérieurs : CAP EMPLOI, la CARSAT, l'Assurance Maladie, la MDA, les acteurs du CEP (Conseil en Évolution Professionnelle).



AIDER L'EMPLOYEUR À RECHERCHER UNE SOLUTION DE MAINTIEN EN EMPLOI POUR SON SALARIÉ AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ DANS UNE DYNAMIQUE "GAGNANT-GAGNANT"

POURQUOI EXISTE-T-IL UNE CELLULE PDP AU SEIN DU SPSTI81 ?

Ce dispositif d'accompagnement est rendu obligatoire pour les Services de Prévention et de Santé au Travail par la Loi 2021-1018 du 2 août 2021 (Titre III).

Lorsque l'état de santé entraîne des difficultés au poste de travail, cela peut avoir des conséquences financières, sociales, familiales.

Le dispositif est destiné à prévenir le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le retour à l'emploi.

Il nous permet de mobiliser, grâce à un réseau de professionnels, un ensemble de mesures (avant, pendant, ou après un arrêt de travail) pour favoriser le reclassement des salariés confrontés à un risque d'inaptitude à leur poste de travail, et éviter le licenciement, chaque fois que cela est possible.

COMMENT REPÉRER UN SALARIÉ EN DIFFICULTÉ ?

Si vous êtes employeur, vous pouvez remarquer des absences ou des arrêts de travail longs ou répétés, des signaux de fatigue, de démotivation...

Toutes ces situations peuvent indiquer des difficultés liées à la santé de votre salarié. Vous pouvez contacter votre médecin du travail qui vous conseillera.

QUELS SONT LES SERVICES PROPOSÉS PAR LA CELLULE PDP ?

- Aide au maintien dans l'entreprise ;
- Accompagnement vers une reconversion professionnelle ;
- Information sur les aides et dispositifs mobilisables ;
- Sensibilisation au maintien en emploi ;
- Actions collectives de prévention dans les entreprises ;

Vous pouvez contacter votre médecin du travail, ou solliciter la cellule PDP à :

 cme@spsti81.fr

Les prestations de la cellule PDP sont incluses dans vos cotisations annuelles

